



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Mod 2.0



19166159

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

12 DEC. 2019

DIVISION MONS
Greffe

Dénomination : **VISUAL CARTES.BE**

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : Route de Bavay 48 2 C

7080 Frameries

N° d'entreprise : **BE 0811.288.501**

Objet de l'acte : Transfert du siège social

Texte :

Extrait du P.V. de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02/12/2019

Tous les actionnaires étant présents ou représentés, il en résulte que l'Assemblée est valablement constituée.

Ordre du jour

Transfert du siège social.

Délibération

L'Assemblée, par un vote spécial et à l'unanimité, décide de transférer le siège social de la société :

**Rue des Anglais, 27-29
7034 OBOURG**

Ce transfert prend effet ce jour, le 02 décembre 2019.

La S.R.L. GROUP GRAPHIC

Représentée par son Administrateur, Fabricio COSTARELLI

Mentionner sur la dernière page du volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant
pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature